

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2024

Date de convocation : 21 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-050 à 24-052 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-053	24	03	09	27
Pour la délibération n°24-054 à 24-063 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-064	23	04	10	27
Pour la délibération n°24-065 à 24-066 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération 24-067	24	04	09	28
Pour la délibération n°24-068 à 24-071 incluse	25	04	08	29

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mmes LANGEARD, OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, MM. NIEL, TOKDEMIR, RIVET, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Mme Élodie DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, ORTÉGA, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-056 Subvention 2024 de la Ville de Louviers à l'EPCC Le Tangram

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

03 JUN 2024

03 JUN 2024


Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-242769755-20240527-24-056-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240527-24-056-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

N° 24-056

SUBVENTION 2024 DE LA VILLE DE LOUVIERS À L'EPCC LE TANGRAM

RAPPORT

Mme Sylvie LANGEARD indique que la Ville de Louviers a acté lors de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2023 son retrait au 1^{er} janvier 2024 de l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) Scène nationale Le Tangram et la mise en place de nouvelles modalités de coopération.

À ce titre, elle s'est engagée au versement d'une subvention de 90 000 € pour l'année 2024.

Comme évoquée dans la délibération du 11 décembre 2023, cette contribution annuelle couvre en particulier les coûts relatifs à la programmation à *La Scène 5* de spectacles de la Scène Nationale, à savoir :

- *Le Livre de la Jungle* le 9 février 2024 ,
- *La Grande Marée* le 18 mai 2024
- *Enfants sauvages* le 25 mai 2024, (précédé de quatre séances scolaires les 23 et 24 mai 2024).

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°23-163 en date du 13 décembre 2023 portant sur les nouvelles modalités de coopération entre la Ville de Louviers et l'EPCC « le Tangram »,

Considérant le document d'orientation portant sur la politique municipale en faveur de l'action culturelle, adopté par le Conseil municipal le 3 juillet 2023, et notamment que la commune est le bon échelon pour définir une programmation qui répond tant aux attentes des habitants qu'à la volonté municipale de promouvoir une culture de qualité, accessible et ouverte à tous les publics.

Considérant les engagements pris malgré le retrait effectif au 1^{er} janvier 2024 de la Ville de Louviers de l'EPCC le Tangram

APPROUVE le versement d'une subvention de 90 000€ à l'EPCC Le Tangram à Louviers pour l'année 2024.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240527-24-056-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à cette contribution financière.

PRÉCISE que les crédits ont été inscrits sur la nature 65737, Chapitre 65 du Budget principal.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD

